

## FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

#### I. Rapport sur l'audit des états financiers

##### 1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **FCP VIVEO Nouvelles Introduites** » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « **FCP VIVEO Nouvelles Introduites** » au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

##### 2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### 3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction du gestionnaire. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

##### 4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le FCP ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds

## **5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### **2. Autres obligations légales et réglementaires**

- Les valeurs mobilières représentent au 31 décembre 2023, **76,45%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Cette proportion est inférieure au ratio de 80% prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les actions introduites depuis plus de cinq ans sur la cote de la bourse représentent **67,91%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Ce taux est supérieur à la proportion de **25%** prévue par le prospectus d'émission en vigueur au 31 décembre 2023
- Les actions introduites au cours des cinq dernières années glissantes sur la cote de la bourse représentent **8,53%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Ce taux est en deçà de la proportion de **35%-80%** prévue par le prospectus d'émission en vigueur au 31 décembre 2023
- Le titre **SANIMED** représente au 31 décembre 2023, **10,55%** de l'actif de **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Ce taux est supérieur au ration de **10%** prévu par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Tunis, le 15 février 2024

**LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL**

**Mohamed Mejd JAZIRI**  
**Commissaire aux comptes**

**FCP VIVEO****NOUVELLE INTRODUITE****BILAN**

Arrêté au 31 Décembre 2023

(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-23	31-déc.-22
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC 1</b>		<b>189 024,705</b>	<b>266 237,742</b>
<b>Portefeuille titres</b>			
Actions & Droits Attachés	<b>A.1</b>	178 025,353	247 050,222
Titres OPCVM	<b>A.2</b>	10 999,352	19 187,520
Obligations & Valeurs Assimilées		0,000	0,000
<b>AC 2</b>		<b>43 851,208</b>	<b>134 975,602</b>
<b>Placements Monétaires &amp; Disponibilités</b>			
Placements Monétaires		0,000	0,000
Disponibilités	<b>A.3</b>	43 851,208	134 975,602
<b>AC 3</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Créances d'Exploitations</b>			
<b>AC 4</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Autres Actifs</b>			
<b>Total Actif</b>		<b>232 875,913</b>	<b>401 213,344</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA 1</b>	<b>P.1</b>	<b>1 246,608</b>	<b>1 535,676</b>
<b>Opérateurs Créiteurs</b>			
<b>PA 2</b>	<b>P.2</b>	<b>2 476,112</b>	<b>2 439,442</b>
<b>Autres Créiteurs Divers</b>			
<b>Total Passif</b>		<b>3 722,720</b>	<b>3 975,118</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP 1</b>	<b>CP.1</b>	<b>242 125,925</b>	<b>415 571,303</b>
<b>Capital</b>			
<b>CP 2</b>	<b>CP.2</b>	<b>(12 972,732)</b>	<b>(18 333,077)</b>
<b>Sommes Distribuables</b>			
Sommes Distribuables des Exercices Antérieurs		(11 809,695)	(19 254,057)
Sommes Distribuables de l'Exercice		(1 163,037)	920,980
<b>Total Actif Net</b>		<b>229 153,193</b>	<b>397 238,226</b>
<b>Total Passif &amp; Actif Net</b>		<b>232 875,913</b>	<b>401 213,344</b>

**FCP VIVEO**  
**NOUVELLE INTRODUITE**

**ETAT DE RESULTAT**

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023  
(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-23	31-déc.-22
<b>PR 1 Revenus du Portefeuille Titres</b>		<b>7 533,272</b>	<b>10 912,652</b>
Dividendes	R.1	7 533,272	10 912,652
Revenus des Obligations & Valeurs Assimilés		0,000	0,000
<b>PR 2 Revenus des Placements Monétaires</b>	R.2	<b>1 257,605</b>	<b>1 394,763</b>
<b>Total Des Revenus des Placements</b>		<b>8 790,877</b>	<b>12 307,415</b>
<b>CH 1 Charges de Gestion des Placements</b>	R.3	(6 386,145)	(7 142,221)
<b>Revenu Net des Placements</b>		<b>2 404,732</b>	<b>5 165,194</b>
<b>PR 3 Autres Produits</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>CH 2 Autres Charges</b>	R.4	(3 197,593)	(3 198,463)
<b>Résultat d'Exploitation</b>		<b>(792,861)</b>	<b>1 966,731</b>
<b>Régularisation du Résultat d'Exploitation</b>		<b>(370,176)</b>	<b>(1 045,751)</b>
<b>Sommes Distribuables de l'Exercice</b>		<b>(1 163,037)</b>	<b>920,980</b>
<b>Régularisation du Résultat d'Exploitation (annulation)</b>		<b>370,176</b>	<b>1 045,751</b>
<b>Variation des Plus ou Moins Values Pot. Sur Titres</b>		<b>(28 389,084)</b>	<b>(13 414,644)</b>
<b>Plus ou Moins Values Réalisées Sur Cessions de Titres</b>		<b>(2 338,313)</b>	<b>12 282,195</b>
<b>Frais de Négociation des titres</b>		<b>(1 241,270)</b>	<b>(1 174,218)</b>
<b>Résultat Net De l'Exercice</b>		<b>(32 761,528)</b>	<b>(339,936)</b>

**FCP VIVEO**  
**NOUVELLE INTRODUITE**

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023  
(exprimés en dinars)

	<b>31-déc.-23</b>	<b>31-déc.-22</b>
<b><u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>(32 761,528)</b>	<b>(339,936)</b>
a - Résultat d'exploitation	(792,861)	1 966,731
b - Variation des plus / moins values potentiels sur titres	(28 389,084)	(13 414,644)
c - Plus / moins values réalisées sur cession de titres	(2 338,313)	12 282,195
c - Frais de négociation de titres	(1 241,270)	(1 174,218)
<b><u>AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u></b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b><u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b>(135 323,505)</b>	<b>(34 183,899)</b>
<b>a - Souscriptions</b>	<b>22 876,784</b>	<b>84 483,300</b>
Capital	15 700,000	55 000,000
Régularisation des sommes non distribuables	8 286,694	33 344,660
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	19,275	293,105
Régularisation des sommes distribuables des exercices antérieurs	(1 129,185)	(4 154,465)
Droits d'entrée	0,000	0,000
<b>b - Rachats</b>	<b>(158 200,289)</b>	<b>(118 667,199)</b>
Capital	(106 400,000)	(73 400,000)
Régularisation des sommes non distribuables	(59 769,521)	(49 472,665)
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	(389,451)	(1 338,856)
Régularisation des sommes distribuables des exercices antérieurs	7 652,567	5 544,322
Droits de sorties	706,116	0,000
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(168 085,033)</b>	<b>(34 523,835)</b>
<b><u>AN 4 - ACTIF NET</u></b>		
a - en début d'exercice	397 238,226	431 762,061
b - en fin d'exercice	229 153,193	397 238,226
<b><u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a - en début d'exercice	2 549	2 733
b - en fin d'exercice	1 642	2 549
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>139,557</b>	<b>155,840</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>-10,45%</b>	<b>-1,35%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE 2023

### **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

**FCP VIVEO Nouvelles Introduites** est un Fonds de Placement mixte de type distribution.

Il a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds.

Il est régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a obtenu son agrément auprès du CMF le 10 juin 2009, sous le numéro 21/2009.

Son capital initial est de 100.000 dinars, composé de 1.000 parts de 100 dinars chacune. Il a ouvert les souscriptions au public le 03 mars 2010.

Le gestionnaire du fonds est **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**. Il assure également la gestion administrative et comptable du Fonds. A cet effet, le gestionnaire dispose du progiciel MEGARA-Mutual-Fund

La durée de vie initiale du fonds est de 10 ans. Elle a été portée à 20 ans par décision du conseil d'administration du gestionnaire réuni le 1<sup>er</sup> Mars 2017

### **NOTE 2 : ORIENTATIONS DE PLACEMENTS**

Le conseil d'administration de la société de gestion TRADERS INVESTMENT MANAGERS, réuni le 4 mai 2018, a décidé de modifier les orientations de placement du fonds comme suit :

:

- Dans une proportion de 60% à 80% de l'actif en actions dont :
  - ✓ Une proportion de 35% à 80% en actions introduites sur la cote de la bourse au cours des cinq dernières années glissantes;
  - ✓ Une proportion maximale de 25% en actions introduites depuis plus de cinq ans sur la cote de la bourse
- Dans une proportion n'excédant pas 20% de l'actif en emprunts obligataires ayant fait l'objet d'opérations d'émission par appel public à l'épargne, BTA et emprunts obligataires garantis par l'Etat;
- Dans une proportion n'excédant pas 20% de l'actif en valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme émis par l'Etat et en valeurs mobilières représentant des titres à court terme négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie
- Dans une proportion ne dépassant pas 5% de l'actif net en titres d'OPCVM
- Dans une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi liquidités

### **NOTE 3 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2023, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et notamment les normes NCT 16, NCT 17 & NCT 18 relatives aux OPCVM.

### **NOTE 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### ➤ **Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les Dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon. Les intérêts sur les placements en obligations et bons de Trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

➤ **Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

➤ **Evaluation des autres placements :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

➤ **Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**NOTE 5 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN & DE L'ETAT DE RESULTAT**

I. **BILAN**

**A.1 Actions & Droits Attachés**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à **178 025,353 dinars**, et se détaille comme suit :

Code ISIN	TITRES	NB TITRES	PX DE REVIENT	VALEUR AU 31/12/2023	% ACTIF
	<b>ACTIONS</b>		<b>203 625,611</b>	<b>178 025,353</b>	<b>76,45%</b>
TN0007830011	ASSURANCES MAGHREBIA	300	18 650,000	15 735,000	6,76%
TN0003600350	ATB	5 665	18 441,250	15 272,840	6,56%
TN0007610017	SAH TUNISIE	2 696	24 938,925	21 532,952	9,25%
TN0006530018	SOTETEL	4 943	19 847,750	17 829,401	7,66%
TN0007730013	SANIMED	19 490	39 219,877	24 557,400	10,55%
TN0006780019	SOMOCER	30 000	26 842,500	21 360,000	9,17%
TN0007630015	SOTIPAPIER	3 834	19 641,381	21 382,218	9,18%
TNNGTFLC2986	STA	212	3 604,000	4 134,000	1,78%
TN0007650013	TAWASOL GP HOLDING	33 012	18 559,893	22 712,256	9,75%
TN0007270010	TPR	2 722	13 880,035	13 509,286	5,80%

**A.2 Titres OPCVM**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à **10 999,352 dinars**, et se détaille comme suit :

Code ISIN	TITRES	NB TITRES	PX DE REVIENT	VALEUR AU 31/12/2023	% ACTIF
	<b>Titres OPCVM</b>		<b>10 551,395</b>	<b>10 999,352</b>	<b>4,72%</b>
TN0001800556	SICAV Trésor	104	10 551,395	10 999,352	4,72%

Les entrées en portefeuille titres réalisées au cours de l'exercice 2023 se détaillent, en dinars, comme suit :

Titres	Coût d'acquisition
Actions et Droits	160 320,010
Titres OPCVM	0,000
<b>Total</b>	<b>160 320,010</b>

Les sorties en portefeuille titres réalisées au cours de l'exercice 2023 se détaillent, en dinars, comme suit :

Titres	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus-Value Réalisée	Moins-Value Réalisée
Actions et Droits	201 027,505	198 346,130	16 157,067	18 838,442
Titres OPCVM	8 116,458	8 459,520	343,062	0,000
<b>Total</b>	<b>209 143,963</b>	<b>206 805,650</b>	<b>16 500,129</b>	<b>18 838,442</b>

### **A.3 Disponibilités**

Cette rubrique englobe les disponibilités en banque qui ont atteint au 31 décembre 2023, **43 851,208 dinars**.

Rubrique	31-déc.-23	31-déc.-22
Disponibilités en Banque	43 851,208	134 975,602
<b>TOTAL</b>	<b>43 851,208</b>	<b>134 975,602</b>

### **P.1 Opérateurs Créditeurs**

Il s'agit des dettes à payer au gestionnaire et au dépositaire au 31 décembre 2023.  
Elles sont de l'ordre de **1 246,608 dinars**.

Rubrique	31-déc.-23	31-déc.-22
Gestionnaire ( Rémunération fixe)	941,715	1 235,756
Commission de surperformance du Gestionnaire	4,973	0,000
Dépositaire	299,920	299,920
<b>TOTAL</b>	<b>1 246,608</b>	<b>1 535,676</b>

### **P.2 Autres Créditeurs Divers**

Les autres créditeurs divers ont atteint au 31 décembre 2023, **2 476,112 dinars**.

Rubrique	31-déc.-23	31-déc.-22
C M F	19,750	28,910
Autres Crédeurs Divers (Commissaire Aux Comptes)	2 380,130	2 380,600
Etat Retenue A La Source	0,000	29,932
Commission de Rachat	76,232	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>2 476,112</b>	<b>2 439,442</b>

### CP.1 Capital Social

Les opérations sur le capital social enregistrées au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Rubrique	31-déc.-23	31-déc.-22
<b>Capital au 01 janvier</b>	<b>254 900,000</b>	<b>273 300,000</b>
<b>Nombre de parts</b>	<b>2 549</b>	<b>2 733</b>
<b>Nombre de porteurs de parts</b>	<b>9</b>	<b>10</b>
Souscriptions de l'exercice	15 700,000	55 000,000
Nombre de parts	157	550
Nombre de porteurs de parts entrants	0	1
Rachats de l'exercice	106 400,000	73 400,000
Nombre de parts	1 064	734
Nombre de porteurs de parts sortants	2	2
<b>Montant en Nominal au 31 décembre</b>	<b>164 200,000</b>	<b>254 900,000</b>
<b>Nombre de parts</b>	<b>1 642</b>	<b>2 549</b>
<b>Nombre de porteurs de parts</b>	<b>7</b>	<b>9</b>
<b>Sommes Non Distribuables</b>	<b>77 925,925</b>	<b>160 671,303</b>
Commissions de Rachat	706,116	0,000
Frais de négociation de titres	-1 241,270	-1 174,218
Variation des Plus ou Moins-Value Potentielles sur Titres	-28 389,084	-13 414,644
Plus ou Moins-Value Réalisées sur Cession Titres	-2 338,313	12 282,195
Sommes non distribuables antérieurs	160 671,303	179 105,975
Régularisations des Sommes Non Distribuables ( Souscriptions )	8 286,694	33 344,660
Régularisations des Sommes Non Distribuables ( Rachats )	-59 769,521	-49 472,665
<b>Capital au 31 décembre</b>	<b>242 125,925</b>	<b>415 571,303</b>

### CP.2 Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs et ajustées des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat des parts.

<b>Rubrique</b>	<b>31-déc.-23</b>	<b>31-déc.-22</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-18 333,077	-20 643,914
Régularisation Sommes distribuables des exercices ant	6 523,382	1 389,857
Résultat distribuable de l'exercice	-792,861	1 966,731
Régularisation résultat distribuable de l'exercice	-370,176	-1 045,751
<b>TOTAL</b>	<b>-12 972,732</b>	<b>-18 333,077</b>

## II. ETAT DE RESULTAT

### R.1 Dividendes

Les dividendes totalisent **7 533,272 dinars** au 31 décembre 2023.

<b>Rubrique</b>	<b>31-déc.-23</b>	<b>31-déc.-22</b>
Revenus des Actions	6 500,480	9 908,360
Revenus des Titres OPCVM	1 032,792	1 004,292
<b>TOTAL</b>	<b>7 533,272</b>	<b>10 912,652</b>

### R.2 Revenus des Placements Monétaires

Ils ont atteint **1 257,605 dinars** au 31 décembre 2023.

<b>Rubrique</b>	<b>31-déc.-23</b>	<b>31-déc.-22</b>
Intérêts Comptes de dépôts	1 257,605	1 394,763
<b>TOTAL</b>	<b>1 257,605</b>	<b>1 394,763</b>

### R.3 Charges de Gestion des Placements

Ces charges totalisent au 31 décembre 2023, **6 386,145 dinars**.

<b>Rubrique</b>	<b>31-déc.-23</b>	<b>31-déc.-22</b>
Rémunération fixe du Gestionnaire	5 191,272	5 952,321
Commission de surperformance du Gestionnaire	4,973	0,000
Rémunération Dépositaire	1 189,900	1 189,900
<b>TOTAL</b>	<b>6 386,145</b>	<b>7 142,221</b>

### R.4 Autres Charges

Elles totalisent au 31 décembre 2023, **3 197,593 dinars**.

Rubrique	31-déc.-23	31-déc.-22
Rémunération Commissaire Aux Comptes	2 380,529	2 380,599
Publicité et Publication	201,000	200,600
Impôts et Taxes	105,216	60,000
Redevance C M F	349,008	400,184
Services Bancaires & Assimilés	161,840	157,080
<b>TOTAL</b>	<b>3 197,593</b>	<b>3 198,463</b>

**NOTE 6 : AUTRES INFORMATIONS**

✓ **Données par Part**

Rubrique	31-déc.-23	31-déc.-22	31-déc.-21	31-déc.-20	31-déc.-19
Revenus des Placements	5,354	4,828	4,449	1,391	6,572
Charges de gestion des placements	-3,889	-2,802	-3,469	-5,941	-5,607
<b>Revenu Net des Placements</b>	<b>1,465</b>	<b>2,026</b>	<b>0,980</b>	<b>-4,550</b>	<b>0,965</b>
Autres Charges	-1,947	-1,255	-1,148	-0,885	-1,473
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-0,483</b>	<b>0,772</b>	<b>-0,168</b>	<b>-5,435</b>	<b>-0,508</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,225	-0,410	-0,052	-1,899	1,091
<b>Sommes Distribuables de l'exercice</b>	<b>-0,708</b>	<b>0,361</b>	<b>-0,220</b>	<b>-7,334</b>	<b>0,584</b>
Variation des Plus/Moins-Value potentielles sur titres	-17,289	-5,263	-2,643	20,767	28,383
Plus / Moins-Value Réalisées sur cession de titres	-1,424	4,818	8,235	-1,165	7,713
Frais de Négociation	-0,756	-0,461	-0,671	-0,392	-1,537
<b>Plus ou Moins-Value sur titres et frais de négociation</b>	<b>-19,469</b>	<b>-0,905</b>	<b>4,922</b>	<b>19,210</b>	<b>34,560</b>
<b>Résultat Net de l'Exercice</b>	<b>-19,952</b>	<b>-0,133</b>	<b>4,754</b>	<b>13,775</b>	<b>34,052</b>
Droits d'entrée et droits de sortie	0,430	0,000	0,147	0,194	1,361
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-19,039</b>	<b>-0,905</b>	<b>5,068</b>	<b>19,403</b>	<b>35,920</b>
Régularisation du résultat non distribuable	3,464	-1,597	-1,677	4,016	-24,708
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-15,575</b>	<b>-2,501</b>	<b>3,391</b>	<b>23,419</b>	<b>11,212</b>
Distribution des dividendes	0,000	0,000	0,000	0,583	1,737
<b>Valeur liquidative</b>	<b>139,557</b>	<b>155,840</b>	<b>157,980</b>	<b>154,810</b>	<b>139,307</b>

✓ **Ratios de gestion des placements**

	31-déc.-23	31-déc.-22	31-déc.-21	31-déc.-20	31-déc.-19
<b>Actif Net Moyen (ANM)</b>	<b>348 803,102</b>	<b>400 076,420</b>	<b>557 115,132</b>	<b>331 092,131</b>	<b>815 200,528</b>
<b>Charges de Gestion des placements / ANM</b>	<b>1,831%</b>	<b>1,785%</b>	<b>1,702%</b>	<b>6,684%</b>	<b>1,648%</b>
<b>Autres Charges / ANM</b>	<b>0,917%</b>	<b>0,799%</b>	<b>0,563%</b>	<b>0,995%</b>	<b>0,433%</b>
<b>Résultat d'Exploitation de l'Exercice / ANM</b>	<b>-0,227%</b>	<b>0,492%</b>	<b>-0,082%</b>	<b>-6,114%</b>	<b>-0,149%</b>

✓ **Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion du **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** est confiée à la société Traders Investment Managers SA et ce, à compter du 15 octobre 2009.

Celle-ci est chargée de :

- La définition des objectifs de placement de l'actif du fonds ;
- La détermination de l'allocation de l'actif entre les différentes catégories de valeurs mobilières ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre obligations privées, obligations publiques et actions des sociétés admises en bourse et leur gestion dynamique
- La mesure et l'évaluation des performances du fonds
- La passation d'ordres d'achat et de vente en bourse ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

Le gestionnaire assure également la gestion administrative et comptable du fonds.

En contrepartie de ses prestations, Traders Investment Managers perçoit une rémunération annuelle de 1,25 % par an en hors taxe de l'actif net du **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** calculée hebdomadairement qui vient en déduction de l'actif net du fonds. Le règlement effectif se fait à la fin de chaque trimestre

Une commission de surperformance est également exigible au profit du gestionnaire dès que le FCP réalise une performance annuelle supérieure à un taux de rendement annuel exigé égal à 8%.

Cette commission, qui est de 20% HT par an, est calculée sur la base du différentiel entre le taux de rendement annuel réalisé et le taux de rendement annuel minimal exigé

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** et ce à compter du 21/10/2009. Elle est chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** ;
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- Du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% par an en hors taxe de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxe par an. Cette rémunération est calculée à chaque arrêté de la valeur liquidative et versée à la fin de chaque trimestre au dépositaire dans les 15 jours qui suivent la clôture du trimestre.